



COMPTE-RENDU DE CAP LOCALE DE MUTATION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2012

Avant d'atteindre la période cible, où les règles de gestion des agents des Finances Publiques seront totalement harmonisées, les agents de la filière GP sont gérés différemment selon 2 dispositifs :

- Pour les demandes déposées avant juillet 2011 : ancien dispositif et règle de l'ancienneté de la demande.
- Pour les demandes déposées après juillet 2011 : nouveau dispositif et règle de l'ancienneté administrative.

Les agents bénéficiant de l'ancien dispositif étant prioritaires car il faut apurer les tableaux avant la période cible, puis viennent les agents gérés par le nouveau dispositif, classés à l'ancienneté administrative.

A l'issue du projet local, il restait encore 20 agents sur les tableaux à l'ancienneté de la demande. 103 agents avaient demandé une mutation, 38 d'entre eux n'avaient rien obtenu ; Sur les 65 mutations, 21 étaient mutés sur leur premier vœu, 12 sur leur second vœu.

Sur les 65 mutations figurant sur le projet : 2 arrivées sur le département, 1 CIS, 15 "ancien dispositif", 4 "nouveau dispositif, 43 listes d'aptitude.

Pour les agents promus par liste d'aptitude : 13 restaient sur le même poste, 15 dans le même arrondissement et 14 obtenaient un autre arrondissement sans l'avoir demandé.

Les règles d'affectation ayant été modifiées sur la filière GP, l'agent promu devait accepter une mutation sur le département. La DRFIP avait tempéré cette position en annonçant une affectation à la RAN "autant que faire se peut".

Lors de la parution du projet, les élus CGT ont été saisis par des agents qui n'avaient d'autre choix que de renoncer à leur promotion du fait de l'éloignement de leur affectation (certains avaient plus de 4h de transport chaque jour...)

Notre secrétaire départemental est intervenu auprès de M. Bouchez avant la CAPL afin d'évoquer la situation de ces agents en demandant l'arbitrage de M. Ratel. Compte tenu de la longueur de notre département, et des règles d'affectation décidées tardivement, les agents avaient limité leurs vœux à la RAN.

L'exercice était difficile car il fallait également préserver la priorité de l'ancien dispositif.

Lors de la CAPL, les élus CGT ont évoqué la situation des agents qui leur avaient confié leur situation.

A l'issue de la CAPL :

- 14 modifications ont été opérées par le président de la CAPL (dont 8 contrôleurs promus par liste d'aptitude.

Par le biais des "chainages" 3 agents supplémentaires ont obtenu une affectation.

3 agents supplémentaires ont obtenu leur premier vœu.

3 agents bénéficiant de l'"ancien dispositif" ont obtenu leur affectation.

Les élus CGT ont voté "Contre" le mouvement local en expliquant leur vote par le nombre encore insuffisant d'agent ayant obtenu une mutation mais ont reconnu l'effort effectué par la DRFIP afin de régler les situations difficiles.

Les élus CGT Finances Publiques :

Joel Cattaux – Caroline Debruyne

Annie Salomez – Pierre Dubois

Christine Basseux – Philippe Cabre

Expert : Johan Oudit